

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023 à 20H30

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/12/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8

Conseillers municipaux Présents :- Nelly GUILLET- Thomas OTTENHEIMER- Dominique GUILLET- Denis PELLISSIER- Rachel MAGNIN- Nicolas MORFIN- Christophe TORREGROSSA-Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON –

Ordre du jour :

Approbation PV et compte rendu conseil du mois de Novembre

Désignation Secrétaire de séance

Tirage au sort des invités au prochain petit déjeuner des habitants

Délibérations

Convention de mise à disposition personnel communal pour EPIC Stations de la Drome

Convention Viabilité Hivernale avec le Département de la Drôme

Rythmes scolaires 2024

Convention CITEO Déchets abandonnés

Délibérations finances :

Décision modificative budget

Tarifs location salle des fêtes et photocopies

Marchés subséquents Travaux du Village Tranche 1

Demande de financement pour traversée du village Tranche 2

Rachat mobiliers logement communal

Schéma Directeur Assainissement

Projet Agrandissement Musée de la Résistance : déclassement voirie communale

Projet extension Caserne des Pompiers

Organisation du repas des Aînés

Compte rendu réunions & dossiers en cours

Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir



1. Approbation PV conseil du mois d'aout et septembre → *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*
2. Désignation Secrétaire de séance : Nelly GUILLET
3. Tirage au sort : reporté au prochain conseil, compte tenu d'une activité importante en janvier (vœux, repas des ainés)

4. Délibérations

- Convention de Mise à disposition du Personnel Communal pour EPIC des stations de la Drôme :

Comme en 2022, les stations de la Drôme sollicitent la commune afin que cette dernière puisse permettre à son responsable des services techniques, agréé voltigeur, d'être mis à disposition en cas de panne du télésiège du Col de Rousset et pouvoir ainsi évacuer les personnes. Cette mise à disposition se fera uniquement avec l'accord de la commune et sans impact financier pour la collectivité.

- Convention Viabilité Hivernale :

Comme chaque année, la commune et le service des routes ont renouvelé l'accord sur l'organisation du déneigement et les modalités d'interventions du service des routes sur le réseau communal et du service communal sur le réseau départemental. Cet accord fait l'objet d'une convention renouvelée chaque année et soumise à délibération des deux collectivités.

- Rythmes scolaires :

Il est rappelé que la décision d'organisation des temps scolaires des écoles du département est du ressort de l'Inspection Académique en collaboration avec la commune. Dans une perspective de cohérence des horaires scolaires avec les autres écoles du canton et après avoir consulté l'ensemble des parents d'élèves et le Conseil d'école, il est proposé de suivre le vote du Conseil d'école à savoir : **Lundi- mardi-jeudi-vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30**

- Convention CITEO pour les déchets abandonnés sur la voie publique :

La Communauté des Communes du Royans Vercors nous informe de la possibilité pour les communes de conventionner avec l'organisme CITEO pour se faire rémunérer le ramassage des déchets abandonnés sur la voie publique. La commune décide d'adhérer à cette convention pour la période 2023-2025

L'ensemble de ces délibérations sont soumises au vote des élus, elles sont adoptées à l'unanimité des présents

5. Délibérations Finances

- Décision modificative du budget

En raison de l'absence de l'agent en charge des écoles suite à un accident dans le cadre privé et à son remplacement pendant la période de septembre à décembre, le montant des dépenses de personnel de l'année est en dépassement de 8 000 Euros par rapport au budget. Par ailleurs, en raison de la clôture de la procédure de liquidation de la Maison Sport Nature (Gélinotte) et de l'absence d'actifs, les loyers titrés au liquidateur en Octobre et Novembre 2019 pour 2 500 Euros doivent être annulés. Ces deux dépenses doivent être ajoutées au budget 2023 et faire l'objet d'une décision modificative. Le dépassement des dépenses de personnel est financé par le fond de roulement de la commune et l'annulation des loyers était couverte par une provision (pas d'impact budgétaire). *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

- Tarifs locations salle des fêtes et Photocopies

Suite à différentes réunions de travail et échanges avec les associations, un nouveau règlement des tarifs de location de la salle des fêtes et des photocopies est soumis aux élus. Il est précisé que les tarifs proposés aux associations sont les plus favorables des 5 communes du Vercors Drômois. *Soumise au vote, cette proposition est validée à la majorité (1 Contre : Christophe Torregrassa)*

➤ **Marché subséquent :**

Dans le cadre des travaux programmés sur les aménagements de village, le marché public qui avait été proposé était un marché subséquent qui permet à la commune à tout moment de continuer ou de stopper son projet en fonction des phases. Il est proposé d'entériner les phases Action et Visa et suivi de chantiers confiés aux bureaux d'études pour les travaux de la traversée Entrée Nord- Martyrologe- Avenue Magnat-Parking Ecole-entrée Col de Rousset. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

➤ **Délibération pour demande de financements DETR (état) dans le projet phase 2 des travaux**

Il est proposé aux élus de délibérer pour autoriser Thomas Ottenheimer à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat pour la deuxième traversée de village (rue des Maquis-Place de la Bascule). Pour mémoire, le Conseil Départemental a d'ores et déjà confirmé sa participation à hauteur de 45%. La réalisation de cette seconde tranche de travaux reste conditionnée à la capacité de la commune à financer les 20% d'autofinancement. La réponse de l'Etat est attendu pour Juin et permettra à la commune de se positionner sur la réalisation ou non de cette deuxième tranche en début d'été. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

➤ **Rachat de mobilier logement Jourdan**

Notre locataire ayant informé la commune de son départ, propose de vendre à cette dernière les meubles de cuisine installés. Après vérification par le service technique, le rachat de ces meubles est jugé intéressant. Il est proposé de racheter l'ensemble de ces meubles pour 500 Euros (valeur 1 000 Euros- facture à l'appui). Il est par ailleurs proposé désormais d'inclure une clause dans les contrats de location qui stipule que tous travaux ou mobiliers installés dans les logements ne seront pas systématiquement rachetés par la collectivité. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

6. Schéma directeur assainissement :

Il est proposé que le bureau d'études en charge du schéma directeur vienne faire une présentation de son étude lors d'un prochain conseil municipal. Les élus sont informés que des travaux importants sont à envisager rapidement à l'issue de ce schéma directeur.

7. Projet agrandissement du Musée de la Résistance :

Il est rappelé que le Conseil départemental s'est porté acquéreur de la Maison Allard, à proximité du Musée de la Résistance en 2020 en vue de l'extension de ce dernier. Les Elus du Conseil départemental ont présenté aux élus lors d'une réunion de travail dédié le projet d'extension et la liaison entre le bâtiment existant et le nouveau. La liaison se ferait sur le domaine public communal (voirie). Les élus du Conseil Départemental sollicitent donc l'avis des élus du Conseil Municipal, afin de savoir si ce projet de jonction et de déclassement de voirie est recevable, avant d'aller plus en avant dans ce projet.

Après échanges, les élus donnent un accord de principe sous conditions que le conseil départemental prenne en charge l'intégralité de la procédure de déclassement, que le déneigement de la rue Fournat au droit de la Maison Palayer soit garanti et que le projet soit présenté à la population dans le cadre d'une réunion publique. Il est rappelé que les riverains de ce projet ont été associés en amont afin d'obtenir leur avis sur ces diverses propositions.



Concernant la réunion publique, elle sera organisée fin Février, début mars.

8. Projet Extension Caserne des Pompiers :

En préambule à ce conseil, une réunion de travail a eu lieu avec les services du SDIS venu présenter le projet d'agrandissement de la caserne, projet nécessaire pour permettre d'intégrer à la caserne l'ensemble des véhicules et répondre à la nouvelle réglementation d'accueil des personnels. Ce projet prévoit un agrandissement à l'arrière de la caserne actuelle, sur le côté de la salle des fêtes. Cet agrandissement va avoir un impact direct sur la desserte de la salle des fêtes et notamment la nécessité de devoir enlever le muret de soutènement sur le côté Ouest, afin de garantir le passage des véhicules et des riverains. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne un accord de principe conditionné à la prise en charge intégrale de tous les frais de l'opération par le département y compris la reprise de la façade de la salle des fêtes.

9. Organisation du repas des Aînés

Comme l'année précédente, il est proposé de reconduire le repas avec les habitants de la commune de +70 ans. Il est proposé d'élargir les invitations aux résidents secondaires. Le repas aura lieu le 13 janvier à la salle des fêtes. Les élus remercient Nelly Guillet pour l'organisation.

10. Compte rendu :

- Transfert de la compétence eau et assainissement : Dans la perspective du transfert de compétence eau/assainissement à la communauté de communes le 1^{er} Janvier 2026, la communauté de communes lance le recrutement d'un ingénieur spécialisé pour préparer ce transfert. La communauté de communes a acté le financement de ce poste à hauteur de 50% par la communauté de communes et de 50% par les communes. Pour les communes, il est proposé une répartition au prorata du nombre d'habitants. Il est précisé que, dans l'attente du transfert de compétences, la communauté de communes ne perçoit aucune recette liée à la compétence eau et assainissement. ***Soumise au vote, cette proposition de répartition est approuvée à l'unanimité.*** Il est rappelé aux élus que le contrat avec Veolia se termine le 31 décembre 2025 et que la préparation du transfert de compétence revêt un caractère particulièrement important.
- Tourisme : les élus sont informés que la communauté de communes va lancer en 2024 un schéma touristique afin de mieux cerner les enjeux liés à l'activité touristique sur le territoire du Royans Vercors. L'objectif est de doter la communauté de communes d'une stratégie touristique partagée. Des concertations auront lieu non seulement avec les acteurs touristiques mais aussi avec les élus et la population. Ce schéma touristique sera assuré en interne par une personne dédiée ; elle est financée à hauteur de 80%, les 20% restant étant pris en charge par la communauté de communes.
- Réunion Associations : Cette réunion avait pour but de finaliser la nouvelle tarification de la salle des fêtes. Lors de cette réunion, il a été proposé que les associations se fédèrent et transmettent une fois /mois les informations qu'elles souhaitent voir diffuser par le portail de la Mairie (une diffusion/mois)
- Périscolaire : Suite à de nouvelles demandes, il est demandé la mise en place de l'accueil périscolaire le matin entre 8h15 et 8h30. Cette proposition sera étudiée et soumise au prochain conseil municipal.
- Présentation charte du Parc du Vercors et PLUi : les élus sont informés que la nouvelle charte du Parc sera présentée à l'ensemble des élus du Royans-Vercors le 23 janvier 2023. Lors de cette même réunion, une présentation du PLU intercommunal sera fait.

11. Tour de Table

Denis Pellissier informe que la commission environnement de la CCRV a décidé la validation d'un tarif préférentiel pour la vente de composteurs individuels, une information sera faite auprès des habitants.

Concernant l'affouage 2024, il est proposé d'avancer les inscriptions pour faciliter l'organisation.

Nicolas Morfin informe de la mise en place du RPI La Chapelle/St Agnan pour septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,
Nelly GUILLET

Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

